

Institut d'Etudes Judiciaires

Université MONTESQUIEU Bordeaux IV

PREPARATION à L'EXAMEN D'ENTREE AU C.R.F.P.A
2011-2012

Entraînement N°2

Procédure pénale

Mlle de JACOBET de NOMBEL

Durée de l'épreuve (en commun avec le sujet de droit des obligations) : 5 heures

Paul, 19 ans, est le fils du célèbre acteur Jean-Paul X. avec lequel il entretient des relations pour le moins orageuses. Aussi lorsque le 1^{er} juillet 2007, après une violente dispute, il aperçoit son père avec sa jeune maîtresse dans une situation particulièrement compromettante au bord de la piscine familiale, il ne peut s'empêcher de photographier la scène. Puis, fin septembre, à son retour à l'université, il ne peut s'empêcher de faire profiter ses camarades des photographies.

L'un d'eux, Matthieu, qui a gardé une des photographies, la vend aussitôt à une amie, Juliette, pour pouvoir faire un cadeau à sa mère. Or Juliette suit des études de journalisme. Aussi, quand, à la fin de ses études, elle est recrutée par le magazine *people V.*, elle s'empresse de faire publier la photographie. Celle-ci paraît en couverture du dernier numéro de l'année 2010.

Lorsqu'il découvre la photographie Jean-Paul X. adresse immédiatement une plainte au procureur de la République qui ordonne l'ouverture d'une enquête au début de l'année 2011. Le 27 mai 2011, considérant le rôle secondaire joué par Matthieu, le procureur rend à son égard une décision de classement sans suite. En revanche, il engage des poursuites à l'encontre de Paul, de Juliette et de son patron sur le fondement des articles 226-1 et 226-2 du Code pénal.

Mais ces décisions ne plaisent guère à Jean-Paul X. : apprenant que c'est son fils qui a pris la photographie, il fait savoir au procureur qu'il s'oppose à sa poursuite ; toutefois, il entend bien que les autres protagonistes soient punis. Aussi fait-il citer Matthieu directement devant le tribunal correctionnel pour recel de choses.

Sensible aux arguments de la victime, le procureur se ravise et décide finalement de réagir à l'infraction commise par Matthieu sans toutefois se montrer aussi sévère que le voudrait Jean-Paul X. Il rencontre donc Matthieu pour lui proposer une mesure de composition pénale. Matthieu jure qu'il n'y est pour rien et qu'il ne savait pas que les photographies avaient été prises à l'insu de Jean-Paul X. Mais, craignant que sa situation ne s'aggrave, il finit par accepter de ne plus se rendre au domicile de Jean-Paul X., même s'il y est invité par Paul, et de payer une amende de 3 000 euros.

Quelque temps plus tard, Jean-Paul X. est furieux de découvrir les mesures proposées à Matthieu (qu'il estime insuffisantes et dont personne n'a jugé bon de l'avertir) et le maintien des poursuites contre son fils.

Qu'en pensez-vous ?